

Crédit de Fr. 330'000.- pour l'aménagement d'une place d'accueil et de rencontre au sud de St-Georges

Le Conseil communal souhaite mettre en valeur l'espace laissé libre par la démolition du bâtiment sis rte de Bâle 3. Le présent message porte sur l'aménagement d'une place d'accueil et de rencontre sur cet espace.

1. ORIGINE DU PROJET

Après l'acceptation, le 25 mai 2009, du crédit de Fr. 1'750'000.- pour l'assainissement et la rénovation du bâtiment de St-Georges, le Conseil communal a décidé de démolir le bâtiment sis rte de Bâle 3, qui n'était plus utilisable de manière rationnelle pour la Municipalité. Le permis de démolir a été délivré en janvier 2010 et les travaux de démolition ont été réalisés entre fin mars et début avril 2010.

Comme cela avait été escompté et selon l'avis général, la disparition de ce bâtiment permet d'ouvrir des vues intéressantes et de valoriser le bâtiment St-Georges en particulier, mais également, en provenance de l'avenue de la Gare, l'immeuble des services techniques de la rte de Bâle 1. Afin d'exploiter au mieux l'espace libre, le Conseil communal propose l'aménagement d'une place piétonne à deux niveaux, qui intégrera également l'accès à St-Georges pour les personnes handicapées.

Depuis cette nouvelle place, une liaison piétonne publique pourra être créée vers la rue du Temple, en longeant la façade Est de St-Georges. Au même titre que la démolition du bâtiment rte de Bâle 3, le tracé de ce cheminement piétonnier est inscrit dans le Plan directeur communal (secteur a, fiche 1.3.2) afin de permettre à l'îlot concerné de « renforcer l'attractivité de l'axe Centre-gare/Vieille Ville par la route de Bâle ». Le projet décrit ci-dessous entre totalement dans le cadre de cet objectif.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le plan schématique présenté ci-dessous fournit un aperçu de l'aménagement prévu.

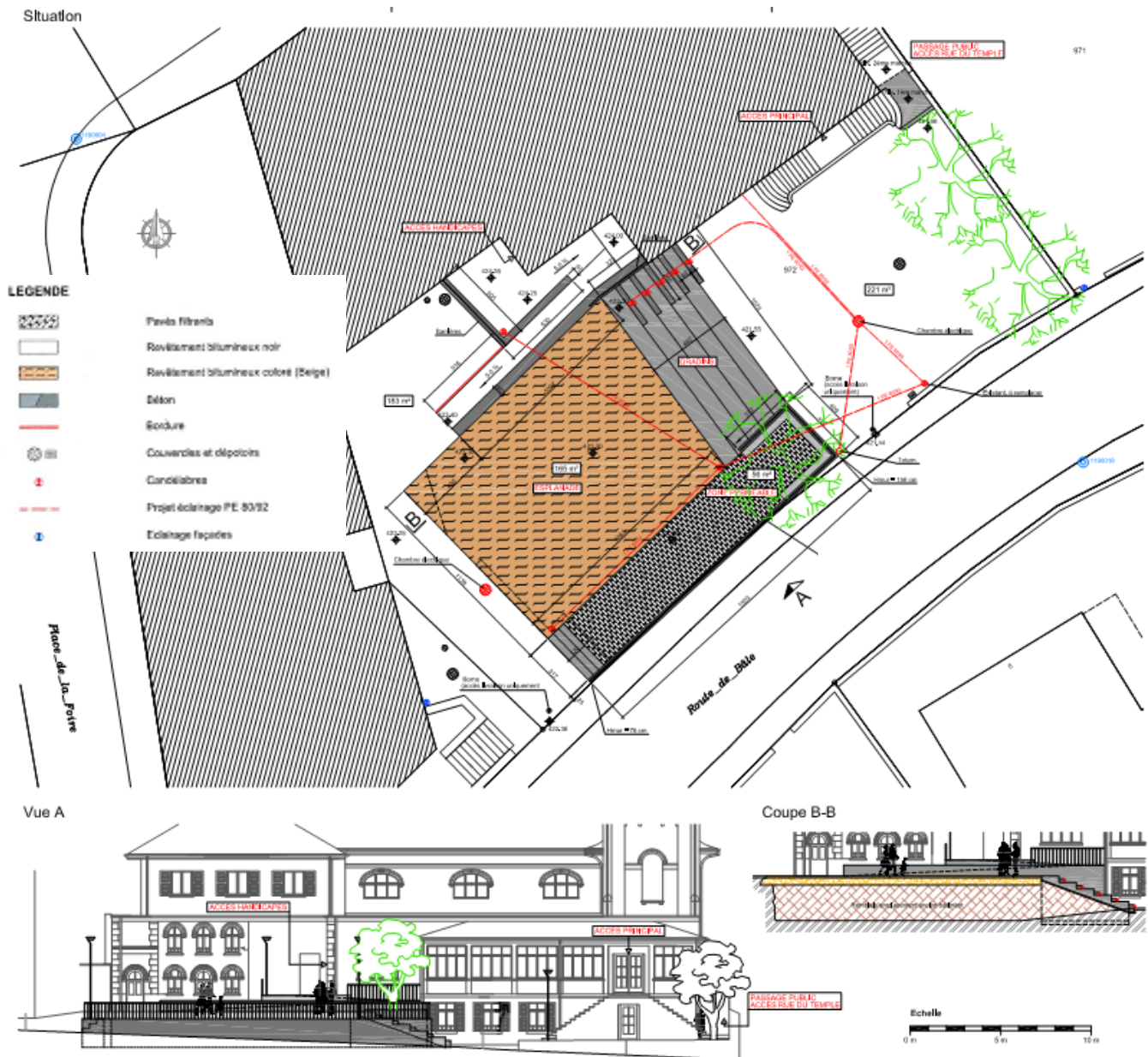
La place sera organisée sur deux niveaux. Au niveau de l'entrée de la cuisine de St-Georges, l'ancienne emprise du bâtiment démolit sera rappelée avec un revêtement distinct, en enrobé bitumineux coloré par exemple. Entre cette esplanade et la route, une surface perméable rappellera également l'ancien « jardinet » et sera agrémentée d'un banc permettant aux utilisateurs de se délasser à l'ombre d'un arbre à haute tige ; un garde-corps métallique évitera les chutes sur le trottoir adjacent. L'ancien accès à la cuisine de St-Georges sera maintenu en longeant la façade Ouest du bâtiment rte de Bâle 1 et débouchera sur la rampe pour personnes handicapées ; cette rampe mènera à la porte d'entrée Ouest de l'ancien restaurant St-Georges et sera séparée de l'esplanade par un banc en béton.

De l'esplanade, des gradins formant également escaliers descendront sur la place inférieure, correspondant au niveau de l'ancienne place de parc et donnant accès à l'escalier monumental de St-Georges. Les deux arbres existants et le muret Sud et Ouest seront maintenus. Les marches inférieures de la volée Est de l'escalier seront quelque peu adaptées pour ouvrir la liaison piétonne vers la rue du Temple ; cette dernière, vu la différence de niveau, ne pourra malheureusement pas être utilisée par les personnes en chaise roulante.

3. ESTIMATION DES COUTS

Les différentes interventions ont été estimées comme suit (prix arrêtés à l'indice de mai 2010, TVA 7,6%) :

• Installation de chantier, démolitions et démontages	Fr. 32'000.-
• Fouilles et terrassements, fondations	Fr. 43'000.-
• Revêtements, pavages et bordures	Fr. 82'000.-
• Constructions en béton	Fr. 78'000.-
• Eclairage (SID)	Fr. 35'000.-
• Espaces verts, plantations, mobilier urbain	Fr. 28'000.-
• Honoraires ingénieurs	Fr. 25'000.-
• Divers et imprévus	Fr. 7'000.-
Total	Fr. 330'000.-



4. UTILISATION ET GESTION DE LA PLACE

La place servira d'espace extérieur à la salle St-Georges : attente et rencontre avant les manifestations, activités ponctuelles extérieures. Elle constituera également une station attractive sur le chemin entre la gare et la Vieille Ville et fera office de lieu de repos et d'échange.

Les activités liées à la salle St-Georges respecteront les horaires habituels des manifestations culturelles, tenant compte d'une petite marge destinée à la sortie des spectateurs. L'éclairage de la place sera raccordé au système d'éclairage public réduit et limitera ainsi le séjour nocturne des passants. Enfin, la mise à ban de cet espace, déjà active avant la démolition du bâtiment rue de Bâle 3, sera maintenue et permettra à la Police municipale d'intervenir en tout temps en cas de débordement. Le stationnement des véhicules ne sera plus autorisé sur l'ensemble de la place. L'accès ponctuel sera cependant maintenu pour les livraisons (cuisine, matériel, etc.) et pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, un concept d'éclairage a été étudié pour la future place située à l'emplacement du bâtiment démolé et pour la mise en valeur des bâtiments de St-Georges et de la rue de Bâle 1. Celui-ci sera à la charge des SID.

5. FINANCEMENT

Ce crédit de Fr. 330'000.- n'est pas prévu au plan d'investissements 2010. Il faut préciser que les frais de démolition du bâtiment rte de Bâle 3, soit Fr. 48'000.- environ, ont été pris en charge par le crédit-cadre 2005-2010 pour l'entretien des bâtiments communaux, voté le 30 mai 2005.

Le montant du crédit sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale s'élèvera annuellement à Fr. 14'750.- (intérêts 3 % et amortissement 2 % calculés sur Fr. 295'000.-) et à Fr. 1'750.- par an à charge des SID (intérêts 3 % et amortissement 2 % calculés sur Fr. 35'000.-).

6. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le projet a été présenté aux commissions concernées. Elles ont donné leur préavis dans le sens suivant :

- Commission de l'urbanisme et de l'environnement : préavis favorable ;
- Commission des finances : préavis favorable.

Les constats effectués et les échos très positifs entendus depuis la démolition du bâtiment rte de Bâle 3 prouvent que les principes proposés au sujet de ce site dans le Plan directeur communal sont tout à fait opportuns. Afin de poursuivre les démarches en direction de cet objectif et de donner une valeur ajoutée supplémentaire aux investissements consentis pour la rénovation de St-Georges, l'aménagement de la place, parfaitement intégrée dans l'environnement bâti, est indispensable.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 juin 2010